



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2019-096

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2019

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2019-06-19-002 - arrêté de subdélégation de signature pour mission instruction des demandes de transports exceptionnels - département 21 - (2 pages)	Page 3
71-2019-06-19-006 - arrêté de subdélégation de signature pour mission instruction des demandes de transports exceptionnels - département 25 - (2 pages)	Page 6
71-2019-06-19-005 - arrêté de subdélégation de signature pour mission instruction des demandes de transports exceptionnels - département 39 - (2 pages)	Page 9
71-2019-06-19-003 - arrêté de subdélégation de signature pour mission instruction des demandes de transports exceptionnels - département 58 - (2 pages)	Page 12
71-2019-06-19-001 - arrêté de subdélégation de signature pour mission instruction des demandes de transports exceptionnels - département 70 - (2 pages)	Page 15
71-2019-06-19-004 - arrêté de subdélégation de signature pour mission instruction des demandes de transports exceptionnels - département 89 - (2 pages)	Page 18

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2019-06-19-002

arrêté de subdélégation de signature pour mission
instruction des demandes de transports exceptionnels -
département 21 -

*arrêté de subdélégation de signature pour mission instruction des demandes de transports
exceptionnels - département 21 -*

PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Circulation et Sécurité
Routières

Le préfet de Côte d'Or,
chevalier de la légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

ARRÊTÉ n°
portant subdélégation de signature
pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations
individuelles de transports exceptionnels
Département de la Côte-d'Or (21)

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ préfet de la région Bourgogne-franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or (hors classe),

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu la convention de mutualisation du 2 octobre 2015 confiant à la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-loire la mission d'instruction des demandes d'autorisation de transport exceptionnel dans le ressort territorial du département de la Côte-d'Or,

VU l'arrêté du préfet de la Côte-d'Or n°411 / SG du 22 mai 2018 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Christophe BRUNEL | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Loïc DUFFY | Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise |
| - Mme Valérie DUBAND-PERRIN | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Edwige GRALL | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - M. Bruno PONTOIRE | Chargé d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Estelle BONY | Agent défense |

Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 19 JUIN 2019
pour le préfet de la Côte-d'Or et par délégation,
le directeur départemental des territoires
de Saône et Loire,



Christian Dussarrat

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2019-06-19-006

arrêté de subdélégation de signature pour mission
instruction des demandes de transports exceptionnels -
département 25 -



PRÉFET DU DOUBS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Circulation et Sécurité
Routières

Le préfet du Doubs,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**ARRÊTÉ n°
portant subdélégation de signature
pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations
individuelles de transports exceptionnels
Département du DOUBS (25)**

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël Mathurin, préfet du Doubs,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

VU la convention pour la mutualisation de l'instruction des transports exceptionnels passée entre le Préfet du Doubs et le Préfet de Saône et Loire en date du 13 décembre 2018 ,

VU l'arrêté du préfet du Doubs du 17 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour les décisions et documents portant sur l'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- Mme Valérie DUBAND-PERRIN Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels
- Mme Edwige GRALL Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels
- M. Bruno PONTOIRE Chargé d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels
- Mme Estelle BONY Agent défense

Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 19 JUIN 2019
pour le préfet du Doubs et par délégation,
le directeur départemental des territoires
de Saône-et-Loire,



Christian Dussarrat

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2019-06-19-005

arrêté de subdélégation de signature pour mission
instruction des demandes de transports exceptionnels -
département 39 -

PRÉFET DU JURA

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Circulation et Sécurité
Routières

Le préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**ARRÊTÉ n°
portant subdélégation de signature
pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations
individuelles de transports exceptionnels
Département du JURA (39)**

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Richard VIGNON, préfet du Jura,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

VU la convention pour la mutualisation de l'instruction des transports exceptionnels passée entre le Préfet du Jura et le Préfet de Saône et Loire en date du 23 avril 2018 ,

VU l'arrêté du préfet du Jura n° 2018-05-22-01 du 22 mai 2018 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour les décisions et documents portant sur l'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Christophe BRUNEL | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Loïc DUFFY | Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise |
| - Mme Valérie DUBAND-PERRIN | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Edwige GRALL | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - M. Bruno PONTOIRE | Chargé d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Estelle BONY | Agent défense |

Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **19 JUIN 2019**
pour le préfet du Jura et par délégation,
le directeur départemental des territoires
de Saône-et-Loire,



Christian Dussarrat

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2019-06-19-003

arrêté de subdélégation de signature pour mission
instruction des demandes de transports exceptionnels -
département 58 -



PRÉFET DE LA NIEVRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Circulation et Sécurité
Routières

La Préfète de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n°
portant subdélégation de signature
pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations
individuelles de transports exceptionnels
Département de la Nièvre (58)

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

VU la convention de mutualisation du 21 septembre 2015 confiant à la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire la mission d'instruction des demandes d'autorisation de transport exceptionnel dans le ressort territorial du département de la Nièvre,

VU l'arrêté du préfet de la Nièvre n° 58-2018-10-24-004 du 24 octobre 2018 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour les demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2018 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Christophe BRUNEL | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Loïc DUFFY | Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise |
| - Mme Valérie DUBAND-PERRIN | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Edwige GRALL | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - M. Bruno PONTOIRE | Chargé d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Estelle BONY | Agent défense |

Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire,

Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **19 JUIN 2019**
pour la Préfète de la Nièvre et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires
de Saône et Loire,



Christian Dussarrat

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2019-06-19-001

arrêté de subdélégation de signature pour mission
instruction des demandes de transports exceptionnels -
département 70 -

*arrêté de subdélégation de signature pour mission instruction des demandes de transports
exceptionnels - département 70-*

PRÉFET DU LA HAUTE-SAÔNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Circulation et Sécurité
Routières

Le préfet du la Haute Saône,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**ARRÊTÉ n°
portant subdélégation de signature
pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations
individuelles de transports exceptionnels
Département de la HAUTE SAONE (70)**

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute Saône,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

VU la convention pour la mutualisation de l'instruction des transports exceptionnels passée entre le Préfet de la Haute Saône et le Préfet de Saône et Loire en date du 23 mai 2019,

VU l'arrêté du préfet du Doubs du 17 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour les décisions et documents portant sur l'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Christophe BRUNEL | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Loïc DUFFY | Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise |
| - Mme Valérie DUBAND-PERRIN | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Edwige GRALL | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - M. Bruno PONTOIRE | Chargé d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Estelle BONY | Agent défense |

Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 19 JUIN 2019
pour le préfet de la haute Saône et par
délégation,
le directeur départemental des territoires,
de Saône-et-Loire,



Christian Dussarrat

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2019-06-19-004

arrêté de subdélégation de signature pour mission
instruction des demandes de transports exceptionnels -
département 89 -

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Circulation et
Sécurité Routières

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTÉ n°
portant subdélégation de signature
pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations
individuelles de transports exceptionnels
département de l'Yonne (89)

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M.Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne, installé dans ses fonctions le lundi 21 août 2017,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014, désignant la direction départementale de Saône-et-loire pour assurer la mission d'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels dans le département de l'Yonne,

VU l'arrêté du préfet de l'Yonne n° PREF/MAP/2017/035 du 21 août 2017 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour les décisions et documents portant sur l'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 21 août 2017 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée à :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Christophe BRUNEL | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Loïc DUFFY | Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise |
| - Mme Valérie DUBAND-PERRIN | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Edwige GRALL | Chargée d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - M. Bruno PONTOIRE | Chargé d'études - Gestionnaire Transports Exceptionnels |
| - Mme Estelle BONY | Agent défense |

Article 3 :

La présente subdélégation de signature est accordée à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire.

Article 4 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 19 JUIN 2019
pour le préfet de l'Yonne et par délégation,
le directeur départemental des territoires
de Saône et Loire,



Christian Dussarrat